

Image not found or type unknown



Erreur de permis a la prefecture!

Par **dorothy**, le **18/04/2008** à **23:53**

Bonjour, rnJ'ai un probleme je viens de passer un titre pro sur porteur, je l'ai obtenu je viens de faire valider mon permis (c) a la prefecture. Cependant le permis (ec) a également été validé alors que je n'en suis pas titulaire. je voudrais savoir si mon permis est toutefois valide aux yeux de la loi? merci

Par **citoyenalpha**, le **19/04/2008** à **12:08**

Bonjour, rn rn rn seul votre permis C est valide. Le permis E(C) ne l'est pas. rn Une erreur de transcription de la préfecture ne peut vous permettre de vous soustraire aux conditions d'obtention du permis E(C) fixées par la loi. rn rn En conséquence vous n'êtes pas titulaire du permis E(C) rn rn Restant à votre disposition.